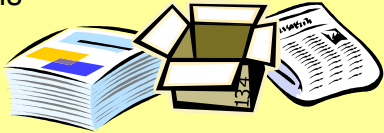


COMMUNE de BOURG-ST-PIERRE

Que faire des déchets ?

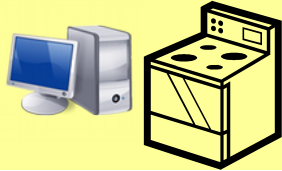
Papiers et cartons



Conteneurs spéciaux
dans le village



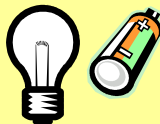
Appareils
ménagers et
électroniques



Déchetterie



Néons et lampes
Batteries
Piles
Déchets spéciaux



Rendre aux points de vente



Déchets de cuisine

Eco-point au village

Déchets
verts, c'est-à-
dire les
déchets de
branchage,
de jardin, de
gazon

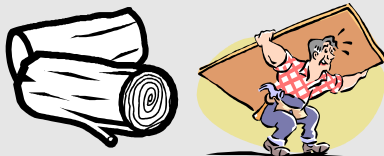


Nous vous encourageons
vivement à les composter vous-
même ce qui voudrait dire aucun
déchet à éliminer.

Si pas possible : Déchetterie



Déchets de bois



De même, à valoriser dans sa
cheminée, son poêle ou son
bagnard.

Si pas possible : Déchetterie



Textiles
(vêtements,
rideaux, nappes,
draps, etc.)



«Boîte à fringues» au village,





Fer blanc et aluminium, PET, huiles végétales, verres.



Eco-point au village



Pneus, pare-brise de voiture



Retour aux points de vente



Médicaments



A remettre à la pharmacie



Déchets de chantier,



Ils doivent être évacués vers un centre de tri au frais du propriétaire.



Pourquoi trier nos déchets ?

Grâce au tri des déchets chacun peut agir concrètement en faveur de l'environnement tout en déchargeant la commune des taxes d'incinération et des frais de transport.

Nous remercions tout un chacun de prendre part à ce défi qu'est la diminution de la masse de déchets que nous laissons derrière nous.

Nous vous invitons donc à utiliser la déchetterie communale du Mottay, en vous conformant aux instructions indiquées sur place, et nous vous rappelons que l'accès à la déchetterie **est interdit** en dehors des heures d'ouverture.

Heures d'ouverture

De mai à novembre (sauf jours fériés)

Mercredi : 15h00 à 16h45

Samedi : 09h30 à 11h30

Renseignements

Responsable de la déchetterie

Darbellay Denis ☎ 079 220 54 43

Administration communale ☎ 027 787 11 42